|  |  |
| --- | --- |
| **Ambassade de France au Maroc**  **Service économique régional de Rabat** | Rabat, le 12 mai 2020  Affaire suivie par Xavier VANT |
| Le point sur la filière céréalière au Maroc : entre sécheresse et gestion de la pandémie !  La production de la campagne agricole 2019-2020 des trois céréales principales (blé tendre, blé dur et orge) est estimée à seulement 30 millions de quintaux (Qx) selon le ministère de l'agriculture marocain, contre une moyenne de 78 Millions depuis 10 ans.  La production prévue 16,5 millions Qx de blé tendre, 7,5 millions Qx de blé dur, et 5,8 millions Qx d’orge, devrait permettre d’assurer l’approvisionnement du pays pour plus de 4,5 mois, selon le ministère. Aussi, le gouvernement va mettre en place un régime de commercialisation incitatif afin de favoriser la collecte de la production nationale à des prix rémunérateurs au profit des producteurs de blé tendre.  Les conséquences de la sécheresse et du Covid-19 sont multiples : D’une part le ministère de l’Agriculture a annoncé un plan d’aide d’urgence. Ce plan prévoit de distribuer 2,5 millions de quintaux d’orge subventionné au profit des éleveurs des zones affectées mais également le déblocage d’un financement additionnel de 1,5 milliard de dirhams permettant des mesures de retraitement de l’endettement des agriculteurs pour leurs échéances à venir ; D’autre part le Maroc a prolongé la suspension des droits de douanes (à 0%) sur les céréales et légumineuses jusqu’à la fin de l’année 2020 afin de poursuivre les importations de céréales sur le marché international et de limiter le risque alimentaire.   1. **Une sécheresse hivernale historique :**   Le Maroc vit une des pires saisons céréalières de son histoire due au déficit pluviométrique de 34% par rapport à la moyenne des 30 dernières années. La production de la campagne agricole 2019-2020 des trois céréales principales (blé tendre, blé dur et orge) est estimée à seulement 30 millions de quintaux (Qx) selon le ministère de l'agriculture marocain, contre une moyenne de 78 Millions depuis 10 ans.  La production est issue d’une superficie semée de 4,3 millions ha dont 2 Mha complètement perdus en terme de production céréalière en Bour (zone de culture sèche) du fait de la sécheresse hivernale. Cette partie perdue a toutefois été reconvertie en fourrage pour les animaux dans certaines zones.  La production prévue 16,5 millions Qx de blé tendre, 7,5 millions Qx de blé dur, et 5,8 millions Qx d’orge, devrait permettre d’assurer l’approvisionnement du pays pour plus de 4,5 mois, selon le ministère.   1. **Impact de la sécheresse et de la crise Covid-19 : le risque alimentaire en ligne de mire**   Le gouvernement marocain a réagi très tôt à la pandémie mondiale : Le 1er mars, un premier cas de coronavirus est détecté. Dès le lendemain, le Salon International de l’Agriculture du Maroc prévu mi-avril est annulé. Le 13 mars, le gouvernement décide de la fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes (pas pour le fret) et de l’interdiction des événements rassemblant un public de plus de 50 personnes. Le 20 mars, un confinement de la population est décidé jusqu’au 20 avril puis jusqu’au 20 mai.  Immédiatement, le gouvernement fait des annonces rassurantes sur le volet alimentaire : pas de pénurie et pas de soucis à attendre sur le volet agricole. Pourtant, comme dans tous les pays dans le monde, on note en début de crise une recrudescence des achats compulsifs une envolée des prix agricoles (produits frais, fruits et légumes…). Rapidement le Ministère de l’agriculture indique que les circuits de production, de stockage, de distribution ou de vente ne connaîtront pas de dérèglements et une batterie de contrôles sont lancés, gelant le début de spéculation sur les produits alimentaires. Se voulant rassurant, le Ministère indique en date du 14 mars, que le stock de blé destiné à la minoterie industrielle et détenu par les organismes stockeurs couvre au moins 3 mois d’utilisation.  Pour mémoire, le Maroc compte parmi les gros consommateurs de blé. En moyenne, 200 kg sont consommés par habitant et par an, soit 3 fois plus que la moyenne mondiale. A travers le pain et la semoule, cette céréale est un aliment de base dans le régime alimentaire. Mais le pays ne produit pas suffisamment de céréales. Entre 2014 et 2019, la production locale n’a permis de couvrir que 54% des besoins en céréales (blé, maïs, orge). Pour le blé tendre, cette proportion chute à 30%.  Mais, mi-mars, les stocks de céréales au Maroc sont en réalité de 1,5 à 2 mois et sont globalement insuffisants au regard des besoins. Les importations doivent donc impérativement être renforcées sur le marché international.   1. **Les mesures prises par le gouvernement :**   **3.1. Lutte contre la sécheresse :**  Pour la filière agricole, c’est la double peine, sécheresse + coronavirus mais l’urgence c’est la lutte contre la sécheresse. La sécheresse va participer à la déstabilisation économique du pays. Le PIB agricole devrait se contracter de 5 % en 2020. Des paysans devraient migrer vers les villes pour chercher du travail et cet exode rural renforce les risques de tensions sociales.  **Un premier plan de sauvetage du cheptel est ainsi lancé en urgence par le Ministère en mars**. Le plan prévoit de distribuer 2,5 millions de quintaux d’orge subventionné au profit des éleveurs des zones affectées par le déficit des pluies en avril, mai et juin (pour un montant global de 255 millions de DH). Le plan prévoit également la mise en place de points d’abreuvement et d’alimentation en eau potable des populations.  Le gouvernement, via le groupe Crédit Agricole du Maroc, mobilise ensuite en avril une enveloppe additionnelle de financements de 1,5 milliard de DH visant à alléger l’impact de la sécheresse. Cette enveloppe est déclinée autour de 3 composantes :  **-** Le crédit Laksiba doté de 500 millions de DH et dont l’objectif est de répondre aux besoins à court terme des agriculteurs pratiquant l’élevage d’embouche et l’élevage laitier. Ce produit permettra ainsi aux éleveurs d’acquérir l’orge (à 2 DH/Kg) mis à leur disposition dans le cadre de l’opération menée par le ministère de l’Agriculture.  **-** Filaha Rabiâia pour laquelle 600 millions de DH ont été consacrés. Ce dispositif cible les agriculteurs des périmètres désirant mettre en place leurs cultures printanières programmées ou en remplacement des cultures d’hiver affectées. Ces financements couvriront entre autres, l’installation et les frais d’entretien des activités maraîchères, les frais de culture du tournesol et du maïs, les frais liés à d’autres cultures de saison.  - Enfin, le crédit Lghars doté de 400 millions de DH et qui permet aux agriculteurs de continuer à assurer l’entretien de leurs vergers et sauvegarder ainsi les futures productions. Cela concerne les travaux de taille, les frais d’’irrigation, l’achat et l’épandage des engrais; l’achat et l’application des traitements phytosanitaires, les frais de récolte… etc.  Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole du Maroc a lancé une opération de traitement de l’endettement des agriculteurs à travers des reports d’échéances pour l’ensemble des clients de toutes les filières de productions agricoles. Pour les petits agriculteurs, le traitement sera automatique à travers un report avec décalage des échéances des crédits moyen et long terme; le report des crédits de campagne ainsi que la possibilité de bénéficier d’un crédit moyen terme dans le cadre du programme Al Moustatmir Al Qaraoui pour faire face aux besoins de l’exploitation.  Enfin la MAMDA (Mutuelle Agricole Marocaine D'Assurances) démarre en mai, avec 2 mois d’avance, les indemnisations des agriculteurs sinistrés par la sécheresse.  **3.2. Facilitation des importations de céréales : (cf. annexe Statistiques d’importation du Maroc)**  Les importateurs marocains se sont donc engagés auprès du gouvernement sur l’importation d’un million de tonnes de blé meunier d’ici fin mai et de 2 millions de tonnes d’ici fin juin. Les droits de douanes augmentent habituellement fin avril (de 0% à 30%). Puis fin mai, les droits passent habituellement de 30% à 135% (afin de protéger la production céréalière locale).  **Le 27 mars dernier, le gouvernement prend un décret prévoyant la suspension des droits de douane (0%) à l’importation du blé tendre, du blé dur et des légumineuses jusqu’au 15 juin (au lieu du 30/04). Cette suspension a été prolongée début mai jusqu’à la fin de l’année 2020.**  **Les importations ont été dynamiques malgré la crise Covid-19, le gouvernement a en effet, facilité les importations en dématérialisant les procédures d’importations qu’elles soient douanières, phytosanitaires ou bancaires.**  Ainsi, selon FranceExport Céréales :  Presque 900Kt de blé tendre sont arrivées durant ce mois d’avril, principalement de France qui performe bien jusque-là. En cumulé depuis le début de la campagne, l’hexagone se tient en première position des origines de blé tendre, avec plus de 50% de parts de marché. L’Ukraine et l’Allemagne suivent, presque à égalité, atteignant chacun 15% du marché.  Sur le marché local, la demande de farine a diminué. Certains gros moulins accusent des baisses allant jusqu’à 20% de leurs volumes du mois dernier. Certes, le mois de ramadan est un mois de grosse consommation de produits alimentaires, mais pas de farine, mais cette baisse est sans doute combinée avec la fermeture du secteur touristique (fermé par décret) et des artisans boulangers (fermés pour beaucoup faute de clientèle).  Pour l’orge, c’est plus de de 920Kt qui ont été importées par le royaume chérifien depuis le début de la campagne... Il faut remonter à 1998-99 pour atteindre un tel score. Le programme de sauvegarde du cheptel est à plein régime dans ce contexte de sécheresse. On notera encore la belle présence de la France avec 70% de parts de marché.  Pour le blé dur : Malgré la faible disponibilité française, le Maroc a quand même acheminé presque 100Kt de blé dur français, sur 790Kt dont l’écrasante majorité provient du Canada.  Enfin pour le maïs, les quantités sont impressionnantes, avec 2,8Mt importées à fin avril. L’Argentine représente 54% des arrivages, suivi par le Brésil avec 30%.  Pour le moment, le ministère de l’Agriculture assure que «le disponible couvre 4,5 mois de consommation». Ce stock est par ailleurs renouvelé en permanence à travers les différentes mesures prises par le gouvernement. Les données de l’Office des changes sur l’import des céréales au premier trimestre font ressortir que les importations sont dynamiques surtout sur les achats d’orge et du maïs, en lien avec le plan de sauvetage du cheptel.  **3.3. Achat préférentiel de la production nationale :**  Début mai, en compensation de la prolongation de la suspension des droits de douanes, le gouvernement a décidé enfin de mettre en place un régime de commercialisation incitatif afin de favoriser la collecte de la production nationale à des prix rémunérateurs au profit des producteurs de blé tendre au titre de la [campagne agricole](https://www.agrimaroc.ma/bonne-campagne-agricole-maroc/) 2019-2020. Les mesures concernent en particulier :  - Un prix référentiel cible de 280 dh/quintal rendu moulin, pour une qualité standard ;  - Une subvention forfaitaire de 5,00 dh/ql, pour les quantités de blé tendre de production nationale, acquises durant la période primable allant du 1er juin au 31 juillet 2020 ;  - Une prime de magasinage de 2,00 dh/ql par quinzaine, octroyée aux organismes stockeurs pour les quantités de blé tendre national collecté du 1er juin au 31 juillet 2020. Cette prime sera en vigueur pendant la période de stockage fixée jusqu’au 31 décembre 2020 avec l’option de dégressif à hauteur de 7% à partir de fin de septembre.  - La reconduction du système d’appels d’offres pour l’approvisionnement des minoteries industrielles en blé tendre destiné à la fabrication des farines subventionnées. Les premiers appels d’offres de l’année seront réservés exclusivement à la récolte nationale.  -------------------------------------------------------------------  **Annexe : Statistiques d’importation du Maroc** (source France Export Céréales)  Estimation des déchargements du 1er juin 2019 au 30 avril 2020  Origine et volume des importations (en tonnes) par céréales  **ORGE**  **920 287 t**  **BLE TENDRE\***  **3 152 368 t**  \* Hors blé tendre fourrager      **BLE DUR**  **791 980 t**  **MAÏS**  **2 793 895 t** | |